

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_125

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par M. DESMITT Hugo en date du 17 juin 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de rénovation de façade et Bardage,
Rue du Bourg Dehors.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Rue du Bourg dehors sera en demi-chaussée avec un alternat par panneaux afin de permettre la pose d'un échafaudage sans ancrage au sol avec filets de protection anti-chute et une déviation piétonne devra être mise en place du **Lundi 23 Juin 2025 au Lundi 7 Juillet 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 17/06/2025

Le Maire
Sandro PERE
